

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-16

**OBJET : Signature des Conventions de servitudes de passage**

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 6  
Nombre de membres ayant donné procuration :  
Date de convocation : **20/07/2021**  
Date d'affichage : **20/07/2021**  
Votes contre : 0  
Votes pour : **6**  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juillet,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : Joël LABURTHE

Membres présents ou représentés : Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Joël LABURTHE, Laurent Préneron, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT.

Compte tenu des nombreuses régularisations à faire sur le tracé des canalisations du syndicat en terrain privé, Compte tenu des délais pour se procurer les coordonnées ou les éléments nécessaires à la rédaction des actes notariés,

Il s'avère judicieux de donner pouvoir au Président de signer tous ces documents juridiques au nom du SETA, Le Président Philippe SAUQUES sollicite l'autorisation de signer au nom du SETA ces conventions de passages pour acter les servitudes existantes.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve la proposition telle qu'elle lui a été soumise et donne pouvoir :

- Au Président de signer les conventions de servitude de passage au nom du syndicat SETA.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président,  
Philippe SAUQUES

